

St Rémy du Val

Bulletin municipal
N°4 Juin 2022



Le Mot du Maire

Fabienne Ménager



Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal et moi-même avons toujours à cœur que notre village soit bien entretenu et agréable à vivre : c'est pourquoi lors du départ de Jean-Pierre Daunou, nous avons opté en ce début d'année 2022 pour un contrat avec l'association d'insertion par l'activité économique, Essaimage pour les travaux de désherbage (bourg et cimetière). Et nous sommes très satisfaits du service rendu par cette association. D'autant plus satisfaits que ce dispositif permet d'accompagner des personnes dans un parcours de formation encadré par un personnel qualifié pour qu'à terme chaque salarié trouve un emploi ou une formation. Nous aviserons pour la suite à donner à l'embauche d'un nouvel agent communal.

Nous avons cependant eu la déception depuis début juillet de constater des dégradations (tables et bancs) et des vols (banc et table de ping-pong) sur le domaine communal : un dépôt de plainte a été réalisé, une enquête suit. Il est difficile de concevoir que du mobilier urbain soit mis à disposition pour le bien-être de la collectivité et que des incivilités soient commises... La problématique restant la même pour les containers de tri qui sont régulièrement inondés par des ordures ménagères et des dépôts d'ordures qui devraient aller en déchèterie. C'est donc de la responsabilité de chacun de respecter notre cadre de vie. Le conseil municipal a d'ailleurs délibéré au sujet des dépôts sauvages : les contrevenants identifiables seront verbalisés à hauteur de 150€. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour se déplacer vers la déchèterie peuvent le signaler à la mairie : une solution ponctuelle sera trouvée.

Ce début de période estivale a surtout été le témoin d'une fête communale réussie : le 14 juillet a rassemblé 125 convives au repas champêtre. Des animations gratuites étaient proposées aux familles, des exposants sur le vide-greniers, des artisans et des artistes étaient présents pour le plaisir de tous. La fréquentation de notre manifestation aurait cependant pu être plus forte avec des températures moins élevées : la canicule s'est installée et nous tient encore.

Un mot sur l'aménagement du commerce : le début du mois de septembre verra les premiers travaux commencer. A partir du 29 août, le désamiantage de l'ancien Viveco aura lieu pour un début de démolition dans la semaine du 19 septembre. C'est une bonne nouvelle car la finalisation du marché aura été bien compliquée par la hausse du coût des matériaux. Mais le soutien des différents financeurs : État, Région, Département, permet au conseil municipal de réaliser le premier engagement qu'il avait pris de rouvrir un commerce de proximité.

D'autres projets restent à venir : la couverture de la Chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aydes, la réfection de la rue Foulard, l'enfouissement de la Rue Aux Bergers... Ce sont d'autres dossiers à monter pour obtenir des financements afin de pouvoir mener nos projets à bien tout en respectant l'équilibre budgétaire de notre commune.

Nous aurons l'occasion d'échanger avec vous de tous ces sujets lors d'une réunion publique que nous comptons organiser en septembre.

En attendant belle fin d'été à vous.

Bien cordialement.

Fabienne Ménager

A handwritten signature in black ink that reads "Fabienne Ménager". The signature is written in a cursive, flowing style.

La commune en Bref...

Conseil municipal

En janvier dernier, 5 nouveaux élus nous ont rejoints dans le conseil municipal :

- Madame CHOPIN Caroline (Vice-Présidente du SIVOS)
- Monsieur FREY Michel (titulaire au SIVOS)
- Monsieur CORDIER Kévin
- Monsieur TOURNIER Jean-Claude
- Monsieur THIREAU Axel



Madame Caroline Chopin



Monsieur Michel Frey



Monsieur Kevin Cordier



Monsieur Jean-Claude Tournier



Monsieur Axel Thireau

Etat civil

Notre commune compte actuellement 512 habitants. Durant ce premier semestre 2 bébés ont vu le jour, et nous leur souhaitons la bienvenue!

- ROUSSEAU Mathieu né le 01/01/2022 à Alençon
- PERENNES TISON Malo né le 18/01/2022 à Le Mans

Nous déplorons malheureusement le décès de 4 personnes dans notre village, et nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles.

- FOURNIER Lucette ép. EVRARD le 08/01/2022 à Saint-Rémy-du-Val
- ADAM Marie-Louise ép. CHAMROUX le 23/01/2022 à Le Mans
- LAMANDA Denis le 13/04/2022 à Alençon
- MALAPLATE Françoise ép. GAUTROT le 23/05/2022 à Le Mans

Un mariage et un PACS ont été célébrés dans notre mairie.

- HAGEAUX Laurent et DUROY Claudia le 16/04/2022 (mariage)
- CHARPENTIER Kelly et GUIHENEUF Mandy le 29/04/2022 (PACS)

Nous prions les parents de nous excuser si des bébés nés ce semestre ont été oubliés dans la liste ci-dessus. Nous vous demandons d'informer la mairie de ces naissances afin d'en effectuer l'enregistrement sur le registre de l'Etat civil et la publication de la prochaine gazette.

Immobilier

La maison de bourg située au 57 rue Eugène Bouquet a été mise en vente pour nous permettre de concentrer nos efforts économiques sur des projets d'utilité public. Vous pouvez retrouver l'annonce auprès de l'office notarial CHEVALIER de Mamers. Nous vous rappelons que 14 parcelles sur 17 sont à vendre pour le lotissement des Cytises au prix de 30€/m². Toute personne intéressée peut contacter la mairie pour plus d'information.

Entretien et valorisation du village

Nous œuvrons chaque jour pour faire de notre village, un lieu de vie accueillant et agréable. Pour se faire, nos agents communaux travaillent au quotidien pour l'entretien du village. Voici les réalisations de ce premier semestre :

- Des jeux pour petits et grands ont été installés à l'étang (aire de jeux 6-12 ans) et sur la place de l'église (aire de jeux 1-6 ans).
- Un boulodrome a été aménagé à l'étang.
- Un nouveau tronçon de clôture a été réalisé au lotissement des Cytises.
- Des poteaux ont été réparés ou changés dans les allées d'accès à la motte féodale.
- Des travaux de réfection de peinture ont été entrepris sur les murs intérieurs des toilettes publiques du musée.
- L'entretien courant des trottoirs de la commune a été effectué.
- Le nettoyage du lavoir



Le 28 juin, le jury des « villes et villages fleuris » pour la deuxième année consécutive : c'était l'occasion de faire le point sur nos pratiques. Semis de pieds de murs, embellissements grâce aux parterres de la Place de Gaulle, de la Place de l'église, usage de paillage...

Nous espérons que notre village sera de nouveau récompensé et avec lui les bénévoles de la C.L.E qui œuvrent depuis de nombreuses années et notre agent communal : Alexandre.



Son budget 2022...

Subventions communales pour l'année 2022

Association du don du sang bénévole de Mamers	50
Association des Amis du Domaine Médiéval de Moullins	200
Association des résidents "Les Hespérides"	50
Association Huntington France (délégation Loire Bretagne)	50
Au panier Solidaire	150
Banque Alimentaire de l'Orne	150
Centre aéré de Mamers et St-Paterne	200
Comité des fêtes de ST-Rémy-Du-Val	650
Coopérative scolaire du R.P.I de la Bienne	500
Fondation du patrimoine	75
ADAPEI	50
JUM 3 A	500
La C.I.E des Valois	500
Les Razmokets	100
3IFA (1 apprenti)	50
MC les Panombreux BMW et Motos anciennes	50
Foyer socio-éducatif du collège Normandie-Maine	100
Participation voyages scolaires	500
Participation aux adhésions sportives et culturelles	200
Resto du coeur	150
Croix Rouge (Ukraine)	65
Union cycliste de Mamers&Saosnois	300
CFA Le Mans (1 apprenti)	50
Visite des malades dans ETS Hospitaliers de l'Orne	50
ADMR	50
UDAC	50
Association GladiusSagonensis	50
Association Communes Sarthoises « Maisons Fissurées »	110
Soins infirmiers à domicile	50
SOS Travail	50
UNA	50
APE du RPI de la Bienne	200
Anciens Combattants	250
Divers non attribuées actuellement	400
Total	6000

Pour 2022, le conseil municipal a décidé de recentrer ses subventions sur les associations liées à la commune et ses habitants. Grâce à cette réorganisation nous avons pu dégager un budget pour l'organisation d'une fête communale au 14 juillet.

- faire adhérer leur enfant à une association sportive ou culturelle. Cette aide d'un montant de 20€ par an et par enfant est versée sous présentation d'un justificatif d'adhésion et d'un RIB directement auprès de la mairie.

- **Aides aux accueils des enfants dans les centres de loisirs** : Afin d'aider nos administrés dans la garde de leurs enfants, la commune octroie une aide financière de 3€ par jour et par enfant participant aux Accueils de Loisirs de Mamers ou de Saint-Paterne. Cette aide peut également être demandée pour la participation à la colonie de vacances de Neufchâtel-en-Saosnois.

- **Aides en faveur des parents d'enfants adhérents à une activité extra-scolaire** : Permettre aux enfants de la commune de pratiquer une activité extra-scolaire est une valeur forte pour le conseil municipal. Dans cette optique une aide est accordée pour les familles qui choisissent de faire adhérer leur enfant à une association sportive ou culturelle. Cette aide d'un montant de 20€ par an et par enfant est versée sous présentation d'un justificatif d'adhésion et d'un RIB directement auprès de la mairie.

Budget

Comme chaque année le budget principal est voté par votre conseil municipal, pour la gestion financière de la commune ainsi que 3 budgets annexes, divisés en deux sections (*Fonctionnement et Investissement*) :

	Assainissement	Lotissement Les Cytises	Restaurant
Fonctionnement	87 386,79€	327 797,96€	30 535,81€
Investissement	188 208,82€	360 605,19€	19 895,01€

- Budget Principal
- Budget Assainissement
- Budget Lotissement Les Cytises
- Budget Restaurant

Budget principal

Fonctionnement : 635 677,65 €

Investissement : 645 277,75 €

- **L'atténuation de charges** (*chapitre 013*) : Ces recettes proviennent de remboursement de salaire par l'assurance maladie en cas d'arrêt d'agents.

- **Les produits des services et du patrimoine** (*chapitre 70*) : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public et des remboursements de travaux.

- **Les impôts et taxes** (*chapitre 73*) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Lors du vote du budget, le conseil municipal a maintenu les mêmes taux d'imposition qu'en 2021.

- **Les dotations, subventions et participations** (chapitre 74) : comprennent la DGF ainsi le FCTVA et des compensations diverses.

- **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : sont constitués des revenus des immeubles de la commune, des photocopies faites pour le public et des locations de salles

- **Les dépenses générales** (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les cérémonies et les animations.

- **Les dépenses de personnel** (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

- **Les charges de gestion courante** (chapitre 65) : il s'agit des frais de scolarité des enfants de la commune fréquentant le SIVOS (32 076€), des indemnités des élus (30500€), des subventions versées aux associations (6000 €) et de la contribution obligatoire aux pompiers (7038€). La subvention d'équilibre pour le budget du lotissement fait également partie de ces charges (974.15€)

- **L'atténuation de produits** (chapitre 014) : Ce chapitre comprend le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources est un mécanisme de compensation des pertes de ressources liées à la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de forte ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.

- **Les charges financières** (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

- **Les dépenses imprévues** (chapitre 022) : cette somme (1000€) permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

- **Le virement à la section d'investissement** (chapitre 023) : c'est le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Il est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Imposition

Le bien-être de nos habitants est au cœur de nos préoccupations, la lutte pour le pouvoir d'achat fait partie de nos priorités. Pour la troisième année consécutive, votre conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter l'imposition foncière sur la commune.

Ses projets

Fête Communale

Après deux années compliquées, votre municipalité a décidé d'offrir à ses habitants une fête communale ! Cette journée s'est déroulée le 14 Juillet en différents points du village. Nous avons pu accueillir de nombreux artisans pour notre marché de producteur locaux. Un vide-greniers s'est tenu sur la place Général de Gaulle. Des démonstrations médiévales et des tours de poneys vous étaient proposés dans les fossés de la motte féodale. Nous avons également accueilli, sur le parking de la salle des fêtes, de nombreux artistes qui ont pu nous faire partager leur travail. Nous avons été heureux de pouvoir nous réunir autour d'un repas, et partager ce moment de convivialité avec vous ! Nous vous remercions chaleureusement pour votre présence, nous espérons que vous avez pu passer un bon moment en cette fête nationale !





LISTING ARTISANS/PRODUCTEURS AVEC COORDONNÉES

Mage Malte Brasserie artisanale bio Mamers	06.72.02.91.67
Gaec Langelier producteur de bœuf bio	06.37.72.79.61
Le terrier du cuir Fresnay-sur-Sarthe	06.26.68.18.58
La Fée confiture Savigné L'Evêque	06.63.76.37.55
M. et Mme Voisin maraîchers Louvigny	06.31.05.94.38
Nœud'Made	
M. Bosson et toutes ses plantes Marolles-les-Braults	
Gaec des brebis ALLAIS Saint-Aubin-de-Locquenay	06.74.12.20.63
Ferme de la Grande Mousse (fromages de vache) Briosne les Sables	06.15.73.10.25



Voiries

La révision de nos voiries reste une des principales charges de notre budget. Il est important de réaliser un entretien régulier pour éviter toute dégradation excessive des enrobés. C'est dans cette optique, et grâce au regroupement d'achat fait par la communauté de commune que nous allons réaliser la réfection de la VC 404 située entre la rue de la Barricade et la route de Louvigny. Dans la continuité de 2021, nous allons également poursuivre la réhabilitation des trottoirs de la rue André Serais. Nous avons aussi dû procéder à la réfection de la VC 401 au niveau d'Antonoise.

Assainissement

Des travaux de mise en conformité doivent être réalisés sur la lagune et le réseau d'assainissement. Ces travaux avaient été mis en évidence par une étude réalisée en 2019 par le cabinet Label Environnement. L'entreprise SAFEGE a été choisie pour gérer la partie Maitrise d'œuvre du dossier. Les demandes de subventions sont en cours, l'organisation de l'appel d'offre se fera dès l'acceptation du dossier par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Commerce

Comme vous le savez, depuis notre élection en 2020, le conseil municipal a eu à cœur de réfléchir à la création d'un commerce pour notre commune. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les villages pour conserver des commerces de proximité (investissement lourd, peu de clientèle, etc...). C'est avec ces éléments de réflexion, que nous avons décidé de favoriser au mieux l'implantation de cette entreprise, en investissant dans le local commercial de l'ancienne épicerie et en réalisant des travaux pour moderniser le commerce.

Des demandes de subventions ont été faites auprès des différents acteurs publiques pour limiter l'impact financier sur le budget communal. A l'heure actuelle, le découpage des subventions est le suivant :

État DETR 2021	51 000 €
Région	50 840 €
Département	35 000 €
État DISL 2022	En attente

Les dossiers demandent un travail important mais au final quand les notifications de subventions arrivent, c'est un soulagement pour l'aboutissement des projets.

Le chantier du commerce démarrera début septembre par le désamiantage de la toiture. Nous organiserons une réunion publique dès que cela nous sera possible pour vous présenter notre projet.

Ses aménagements...

Mieux vivre dans sa commune :

Cet hiver, nos agents ont créé un blason fleuri devant l'église, cet été il prend de jolies couleurs avec l'arrivée des beaux jours.



Les aires de jeux ont été installés à l'étang et au niveau de la place de l'église. Un coin détente, pour les petits et les grands au détour d'une balade dans les rues de notre commune...

Un distributeur à pain va être installé dans notre commune en partenariat avec un boulanger de Fresnay-sur-Sarthe en attendant l'ouverture du commerce. Deux sites ont été envisagés, la place du Général De Gaulle et à côté de la mairie. Un autre emplacement nous a été soumis : le parking de la Maison de la ruralité. Le site retenu dépendra de la faisabilité technique. Il est fort probable que le dernier soit envisagé.



Son école

Nous terminons l'année avec 131 élèves dans notre RPI. Notre école appartient à un RPI. Même si de nouveaux bâtiments sont construits à l'avenir à Neufchâtel-en-Saosnois, 2 classes seront maintenues à Saint-Rémy-du-Val. Le RPI de la Bienne et ses équipes, seront heureux d'accueillir de nouveaux nos enfants pour cette rentrée scolaire. Les enfants nés en 2019 peuvent s'inscrire en Petite section, pour une rentrée en septembre. Vous devez pour cela faire une inscription en mairie, puis auprès de la direction de l'école. Les documents à fournir sont les suivants :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination à jour (pages 90-91-92-93 du carnet de santé)
- Certificats de domiciliation et d'inscription auprès de la mairie

L'accueil des enfants nés en Janvier/Février/Mars 2020 est possible sous réserve de places disponibles.

Pour les inscriptions des nouveaux élèves étant déjà scolarisés ailleurs, prévoir les documents cités ci-dessus ainsi que les suivants :

- Certificat de radiation

Notre directeur d'école, M. JARRY, est joignable au numéro suivant : 09 72 47 77 64

L'inscription à la cantine se fait également en mairie.

Les nouvelles inscriptions et les renouvellements pour les transports scolaires sont ouverts jusqu'au 19 Juillet 2022 sur le site Aleop.paysdelaloire.fr

Informations importantes :

- Vous devez conserver la carte scolaire actuelle de votre enfant. Cette carte est à puce, elle reste identique d'une année sur l'autre.
- Le gilet vert fourni par le transporteur est OBLIGATOIRE et est la propriété de l'enfant, il doit donc être conservé précieusement.

Ses associations

Commémoration du 8 mai

Les restrictions liées au contexte sanitaire étant allégées, l'armistice du 8 mai 1945 commémorant la fin de la deuxième guerre mondiale, s'est déroulé en public sur deux lieux différents. Une première gerbe a été déposée aux pieds de la croix aux Asniers rendant ainsi hommage aux victimes françaises et austro-allemandes mortes lors du crash aérien sur la commune. La délégation s'est ensuite dirigée vers le monument aux morts, où Madame le Maire a procédé à la lecture du message de la ministre des Armées. Une gerbe a ensuite été déposée devant le monument. Ces commémorations ont aussi été l'occasion de rendre hommage à M. André Evrard, président des anciens combattants qui a dû intégrer un EHPAD à Alençon suite au décès de son épouse en janvier dernier. Nous saluons vivement cet ancien conseiller resté actif et présent aux commémorations jusqu'en novembre dernier. Nous le remercions pour son implication dans la vie communale et associative.



Le 5 avril dernier, les deux classes de l'école ont eu le plaisir d'encourager les coureurs du tour de la Sarthe qui passait à Saint-Rémy... Tout un événement pour ces petits.

UC Mamers-Neufchâtel

L'union cycliste de Mamers Neufchâtel a organisé, samedi 14 mai, des épreuves cyclistes élites dans notre commune et chez nos voisins de Neufchâtel-en-Saosnois. 96 coureurs, d'une vingtaine d'équipes différentes étaient au départ de cette course regroupant les meilleurs cyclistes amateurs de France. C'est Théo MENANT, ex champion de France Junior qui a remporté ce grand prix 2022.



Génération mouvement

Suite à l'Assemblée Générale, un nouveau bureau a été formé :

- Président : Alain CHAMROUX
- Vice-président : Gilbert LAVAISSIERE
- Trésorière : Jacqueline ROLLAND
- Trésorier adjoint : Michel ANGEBAULT
- Secrétaire : Thérèse HUET
- Secrétaire adjointe : Renée LAMARRE
- Membres : Huguette LAMANDA et Paul BELLANGER



Depuis 2022, le club a repris ses activités. Différentes manifestations se sont déroulées au cours du premier semestre :

- Mercredi après-midi : Jeux de cartes
- En Février : Repas pot-au-feu
- En Mars : Concours de Belote (60 joueurs)
- En Avril : Repas Choucroute
- En Mai : Bal avec Bruno LEBLANC (117 danseurs)
- En Juin : Repas des 80 et 90 ans préparé par le restaurateur de St-Rémy, Yannick LEVÊQUE. Ce fut une belle journée de partage et de joie.

Deux voyages sont programmés, un en juillet et l'autre le 18 août. D'autres photos de GM : sortie, anniversaire 90 ans... bal

La C.L.E des Valois

L'année 2022 a commencé comme les deux années précédentes, dans une atmosphère de pandémie. La CLE a décidé de relancer ses activités traditionnelles.

Lors de notre assemblée générale, avec les personnes présentes, nous avons établi un calendrier de randonnée.

Calendrier 2022 :

- 13 février 2022 : annulée
- 12 juin 2022 : 15 randonneurs autour de Monhoudou
- 30 octobre : en forêt de Perseigne
- 4 décembre : autour de Saint-Rémy-du-Val

La maison du chanvre et de la ruralité a ouvert ses portes début mai (week-end et jours fériés). Un groupe d'une trentaine de personnes étaient en visite le 26 juin.

Le groupement d'achat de fleurs a repris sa place avec 25 bons de commande.

Un ancien projet est sorti des cartons : finir la restauration du four à chanvre. Oui, il avait été restauré à l'extérieur ; mais pas l'intérieur. Les volontaires ont donc décidé de refaire le plancher du four.

Comité des fêtes

Le 18 juin 2022 a eu lieu notre concours de boules qui a réuni 12 équipes et suivi le soir par le solstice d'été où 125 personnes se sont réunies après deux années compliquées pour organiser des journées comme celle-ci .

Le tennis club de St-Rémy s'est joint à nous pour proposer une animation de tennis de table et de badminton mais avec la chaleur de cette journée là cela a été compliqué.

Les membres du Comité remercient Alexandre et Mrs CHAMROUX pour leur aide pour la manutention des tables et des bancs .

Voici les prochaines date à noter

- 15 octobre pour une soirée choucroute.
- 09 décembre l'arbre de Noël des enfants (spectacles).
- 31 décembre (st sylvestre).



Ses commerçants...

Ayant toujours à cœur de communiquer avec ses habitants et de maintenir une dynamique de village épanouissante pour chacun, votre commission communication vous propose une nouvelle rubrique dans votre gazette. Cet espace dédié aux entrepreneurs de la commune vous permet de connaître ou reconnaître nos commerçants de proximité. Un lien privilégié pour communiquer sur leurs actualités et resserrer des liens.

L'ARRIERE CUISINE	06 64 73 07 87
MISS COQUETTE	06 63 96 79 70
LE SALON	02 43 34 76 13
Combustible LAUNAY/FILS	02 43 97 75 28
Maçonnerie-Couverture HUBERT/FILS	02 43 33 30 70
Berthault Peinture Sol	06 41 11 59 58
Rénovation-Carrelage HUTEREAU	02 43 97 34 50
Plomberie-Chauffage CHALES	06 19 15 37 38
Garage Automobile	02 43 97 57 00
Bar-Restaurant LA POMME D'OR	02 43 34 28 94

Vous êtes commerçants, entrepreneurs, artisans de St-Rémy-du-Val ?

Vous voulez apparaître dans le prochain numéro du bulletin communal ?

Envoyer un mail à :

mairie-de-saint-remy-du-val@wanadoo.fr

avec en objet « Rubrique commerçants gazette », nous vous recontacterons.

Hommage

Madame Lucette Evrard nous a quittés tragiquement au matin du 8 janvier 2022 à 8h30 en allant ouvrir la chapelle Notre Dame de Toutes Aides.

Tombée sur la chaussée de la Rue André Serais, elle n'a pas survécu à un malaise malgré l'assistance des pompiers.

Née le 18 octobre 1943 à Chérancé, elle travailla à Moulinex puis se consacra principalement au ménage de la mairie, de la Poste, de l'église et de la chapelle fleurissant ces lieux de culte avec goût et se mettant au service des différents prêtres de la paroisse pour la préparation des offices.

La messe de sépulture fut célébrée à la chapelle par le Père Jean-Marc André, ami de la famille, venu spécialement du Maine-et-Loire. Son homélie très touchante a ému beaucoup des personnes présentes.

André, son mari, Président des Anciens Combattants, allait ouvrir chaque jour, la chapelle, édifice religieux, très visité de notre commune, également lieu saint du pèlerinage paroissial annuel, chaque début du mois de septembre.

André, de santé fragile, a dû être placé en EHPAD.

Toute notre reconnaissance à tous les deux pour leur grand dévouement au service de notre commune et de la paroisse.



Informations diverses

Information paroissiale :

Monsieur l'abbé Christian Le Meur est déchargé de sa responsabilité de curé de la paroisse : c'est Monsieur l'abbé Emmanuel Jamin qui est nommé à compter du 1^{er} septembre.

HORAIRE DES TONTES ET PELOUSES

Direction des Actions Interministérielles et Européennes – Bureau de l'Environnement

Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n°03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).








LE PRÉFET DE LA SARTHE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses et pompes d'arrosage thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets non dangereux	 ENCOMBRANTS	 BOIS	 DÉBRIS / GRAVATS	 DÉCHETS VERTS	 CARTONS	 MÉTAUX	 AMEUBLEMENT	 RÉUTILISATION REEMPLI	 TEXTILES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•		•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•		•
Neufchâtel-en-Saosnois	•	•		•	•				

Déchets dangereux	 DEEE	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DOS)	 LAMPES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•	•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•	
Neufchâtel-en-Saosnois					•			

MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est limitée à 170 personnes en restauration.

La réservation de la salle est effective lorsque le contrat d'engagement est rempli et le chèque de location remis. Nous vous rappelons toutefois qu'une délibération a été prise par votre conseil municipal pour limiter les locations ou prêts durant la période de crise sanitaire.

Manifestations	Commune			Hors Commune		
	Petite salle	Grande salle	Salle entière	Petite salle	Grande salle	Salle entière
Banquets, mariages, bals de société, buffets, lunches (avec utilisation de la vaisselle)	45€00		110€00	90€00		220€00
Vins d'honneur (sans utilisation de la vaisselle). Supplément vaisselle 15€	30€00	40€00	55€00	45€00	55€00	85€00
Concerts, théâtre et manifestations payantes			110€00			170€00
Réunions d'associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	25€00	60€00	
Soirées disco			260€00			400€00
Manifestations pour 1 journée hors week-end						
Avec cuisine			85€00			110€00
Sans cuisine			50€00			75€00

Si ajoutée(s), à toutes manifestations :

Location cuisine Commune	Location cuisine Hors Commune
45€00	80€00
Location chaises rouges Commune	Location chaises rouges Hors Commune
30€00	Pas de location
Suppléments	
Vaisselle cassée 1€55 par unité cassée	
Si chauffage du 15/10 au 30/04 : 30€00	

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7 Scan ENEDIS